

# LA CHARTE DU COOPÉRATEUR

## MON RÔLE DE COOPÉRATEUR, C'EST DE...

- Souscrire une part sociale
- Participer à l'assemblée générale à laquelle je suis convoqué tous les ans, ainsi qu'à d'autres événements proposés par la coop
- Adopter une vision collective pour agir au nom du bien de la coop et de l'ensemble de ses membres, et non uniquement de mon confort personnel (même s'il est bien sûr inclus dans celui du collectif)
- Contribuer à la vie coopérative en proposant par exemple des actions que la coop pourrait soutenir (aménagement sur la résidence, projet collectif, fête des voisins...) et en apportant mes retours d'expérience à la coop pour l'aider à progresser.

## POUR ME PERMETTRE DE M'IMPLIQUER PLEINEMENT, LA COOP S'ENGAGE À...

- Mieux m'informer
- Me demander régulièrement mon avis
- Venir à ma rencontre
- Me proposer des événements fédérateurs
- Et bien entendu, faire tout son possible en termes de qualité de service

ENSEMBLE, FAISONS DE NOTRE COOPÉRATIVE  
UN LIEU D'ÉCHANGE, DE PARTAGE ET DE SOLIDARITÉ !